



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Membre du « **Rassemblement pour la Planète** »

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 22 rue Descartes 78460 CHEVREUSE

Adresse de correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris

Téléphone : 01 47 00 96 33

e-mail : contact@robindestoits.org

Site : www.robindestoits.org

Paris, le 11 Décembre 2017

Communiqué de Presse

NOEL 2017 - Lettre au Père Noël : non aux tablettes et jouets connectés

En pièce jointe, la lettre au Père Noël : "s'il te plaît, ne m'apporte pas de tablette ou de jouet connecté"

L'association Nationale Robin des Toits a décidé d'adresser une lettre ouverte au Père Noël, en espérant, puisqu'il s'agit de santé publique, qu'il loge encore au Ministère de la santé.

En effet, Noël approche et, avec lui, son lot de **publicités à destination des enfants**. Or, plus que jamais, cette année, ce sont les jouets connectés qui semblent être commercialement les plus porteurs, à l'exception depuis peu des poupées connectées qui se sont révélées être des espionnes au pied du sapin. (1)

Ceci signifie qu'une fois encore les publicités, **contraires aux recommandations de l'agence sanitaire de 2016 (2), contraires aux prises de position déjà anciennes d'un certain nombre de scientifiques officiels (3) et contraires à la loi (4)** peuvent se développer sans la moindre intervention de l'Etat et sans le moindre message de mise en garde.

Le consensus scientifique est établi depuis longtemps sur la vulnérabilité toute particulière des enfants et pourtant plus que jamais ils sont la cible privilégiée des fabricants. Il est vrai qu'il s'agit d'une cible particulièrement captive.

Les dernières enquêtes sur les liens entre cancers du cerveau et usage du téléphone sont pourtant inquiétantes (5) (Wyde 2016, Courot 2014, Calberg 2014, Hardell 2014 - 2013) qui montrent une augmentation très importante du risque au-delà d'une certaine durée d'utilisation (risque x 3 au-delà de 25 ans) et d'une certaine intensité de l'usage (risque x 4 au-delà de 15 minutes par mois). D'autres recherches tendent à montrer des risques concernant la fertilité (Adams 2014, Liu 2014...). Les seules grandes enquêtes épidémiologiques ayant porté sur les jeunes enfants (exposition in utero et durant les sept premières années de la vie) concluent à un **risque très nettement augmenté** (+ 80%, pour l'une, +50% pour l'autre) **des troubles du comportement** à 7 ans (Divan 2008, Divan, 2012).

Autre signal clair pour qui veut bien l'entendre : les principaux dirigeants des firmes numériques (Apple, Facebook, Yahoo, Google...) de la Silicon Valley limitent l'usage des objets connectés pour leurs enfants. (6)

C'est qu'en plus d'accroître les risques de maladies, l'usage de ce type d'objets a une **incidence sur le développement des fonctions cognitives et neurocognitives** comme le montrent des chercheurs spécialisés sur ces domaines.

Les ondes Wi-fi des jouets connectés sont catégoriquement différentes en nature et en intensité des ondes radio car elles utilisent une fréquence micro-ondes de 2.4 GHz pour transmettre l'information en extrêmement basses fréquences. **Ces ondes ont été qualifiées de « potentiellement cancérigène » par l'OMS (catégorie 2B) en 2011.** (7)

L'association nationale Robin des Toits demande **une intervention publique rapide pour faire appliquer la loi et interdire les publicités** qui y contreviennent, et pour rappeler les messages de prudence à destination des parents.

Elle appelle les distributeurs à mettre en place des dispositifs d'information clairs dans leurs rayons sur les risques liés à l'usage par les enfants d'objets connectés sans fil.

Elle se félicite que la récente communication officielle gouvernementale pour réduire son exposition aux ondes donne raison à son alerte sanitaire (8) et demande à la Ministre de la santé d'interdire la commercialisation de produits connectés sans fil directement destinés aux enfants, comme l'art.L5231-4 lui en laisse la possibilité et d'inscrire purement et simplement cette interdiction dans la loi sur la santé publique.

Etienne Cendrier
Porte-Parole national

- (1) « Les poupées connectées, des espionnes au pied du sapin » - Le Figaro – 06/12/2017
<http://www.lefigaro.fr/conso/2016/12/06/20010-20161206ARTFIG00022-les-poupees-connectees-des-espionnes-au-pied-du-sapin.php>
- (2) Rapport « Radiofréquences, téléphonie mobile et technologies sans fil » - ANSES 2016
https://www.robindestoits.org/Alerte-sur-les-dangers-des-radiofrequences-pour-les-enfants-Le-Monde-08-07-2016_a2419.html
<https://www.robindestoits.org/search/anses+2016/>
<https://www.anses.fr/fr/content/radiofr%C3%A9quences-t%C3%A9l%C3%A9phonie-mobile-et-technologies-sans-fil>
- (3) Résolutions et appels de médecins ou d'experts (2005 – 2017) :
https://www.robindestoits.org/Resolutions-et-appels-de-medecins-ou-d-experts_r27.html
- (4) Loi n° 2010-788 du 12 Juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement, laquelle ajoute notamment au code de la santé publique (titre III, livre II, cinquième partie), un article L 5231-4 ainsi rédigé : « La distribution à titre onéreux ou gratuit d'objets contenant un équipement radioélectrique dont l'usage est spécifiquement dédié aux enfants de moins de six ans peut être interdite par arrêté du ministre chargé de la santé, afin de limiter l'exposition excessive des enfants. »
https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=394A7AE87D59E17299922C811F389E9C.tp1gfr21s_2?idArticle=JORFARTI000022471504&cidTexte=JORFTEXT000022470434&dateTexte=20100713&categorieLien=id
- (5) ETUDE : 'Effets de l'exposition aiguë à des signaux Wifi (de 2.45GHz) sur la variabilité cardiaque et la pression artérielle chez les lapins albinos' - 2015
https://www.robindestoits.org/ETUDE-Effets-de-l-exposition-aigue-a-des-signaux-Wifi-de-2-45GHz-sur-la-variabilite-cardiaque-et-la-pression-arterielle_a2342.html
ETUDE : déficience cognitive et effets neurogenotoxiques chez les rats exposés à de faibles intensités de rayonnement micro-onde - Mars 2015
https://www.robindestoits.org/ETUDE-deficience-cognitive-et-effets-neurogenotoxiques-chez-les-rats-exposes-a-de-faibles-intensites-de-rayonnement_a2296.html
'Le portable est cancérigène selon une étude fédérale américaine' - Robin des Toits - 30/05/2016
https://www.robindestoits.org/Le-portable-est-cancerigene-selon-une-etude-federale-americaine-Robin-des-Toits-30-05-2016_a2414.html
'Exposition prénatale et postnatale au téléphone portable et troubles comportementaux chez l'enfant' - Divan HA. et al - 2008 - 2010
https://www.robindestoits.org/Exposition-prenatale-et-postnatale-au-telephone-portable-et-troubles-comportementaux-chez-l-enfant-Divan-HA-et-al-Julil_a453.html
https://www.robindestoits.org/Utilisation-du-telephone-portable-et-troubles-comportementaux-chez-l-enfant-Divan-HA-et-al-Etude-americaine-22-09-2010_a1159.html
- (6) Ces patrons de la Silicon Valley (Apple, Google, Twitter...) interdisent la high tech à leurs enfants - France TV Info - 16/09/2014
https://www.francetvinfo.fr/monde/ameriques/ces-patrons-de-la-silicon-valley-qui-interdisent-la-high-tech-a-leurs-enfants_695203.html
- (7) CANCER / précisions de l'OMS concernant la classification en "possiblement cancérigène" (catégorie 2B) des fréquences de la téléphonie mobile et du Wi-fi - 16/04/2012
https://www.robindestoits.org/CANCER-precisions-de-l-OMS-concernant-la-classification-en-possiblement-cancerigene-des-radiofrequences-16-04-2012_a1590.html
- (8) « Téléphone mobile : les 6 bons comportements pour réduire son exposition aux ondes » - Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire – 29/11/2017
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/node/2038>

La lettre au Père-Noël :

Père Noël, s'il te plaît ne m'apporte pas de tablette ou de jouet connecté

C'est vrai, je t'en ai commandé, parce que les publicités sont belles, certains de mes copains en ont et ça fait envie. Et puis mes parents te l'ont demandé aussi pour moi, ils pensent que ça va m'amuser, me distraire et puis il n'est jamais trop tôt pour se lancer dans la vie numérique...

Mais en fait, Père Noël, ces jouets sont dangereux pour moi. Dès lors qu'ils se connectent sans fil, ils émettent des champs électromagnétiques, tu sais, des ondes, du WIFI, de la 3G ou de la 4G... oui, oui, celles que l'OMS, en mai 2011, a classées comme cancérogènes possibles. L'OMS ne fait que tirer les conséquences d'études scientifiques nombreuses et documentées sur les méfaits des ondes pour la santé. Il n'y a pas que le cancer : les travaux du professeur américain George Carlo suggèrent aussi un lien avec l'autisme. Tu sais, je suis petit, mes organes sont fins, fragiles et en développement et la durée de mon exposition aux ondes durant ma vie sera longue... très longue...

De toute façon, les écrans pour les enfants, ce n'est pas terrible : l'ANSES a mis en garde contre la 3D pour les plus jeunes, et les messages de prudence contre les écrans pour les jeunes se multiplient. Le programme PISA (évaluation internationale des élèves) a lié la consommation d'écrans aux troubles du langage, de l'attention et aux difficultés scolaires... regarde le dossier dans le supplément « science et médecine » du Monde (29 octobre 2014).

Et puis, ces tablettes, elles ne sont pas fabriquées par tes lutins, mais par des créatures, petites elles aussi, c'est vrai : les enfants qui travaillent pour les fabricants ou leurs sous-traitants en Asie. Côté matières premières, ce n'est pas gai non plus : l'exploitation des minerais nécessaires à leur fabrication alimente les guerres en Afrique... alors, si tu es un minimum écolo et responsable, oublie ce cadeau.

Je sais, tu es au-dessus des lois, mais tu sais peut-être qu'en France, chez nous, le code de la santé publique (article L5231-4) permet au ministre de la santé d'interdire la distribution d'équipements radioélectriques destinés aux moins de 6 ans. Le même code, dans son article L5231-2, interdit de faire de la publicité pour l'usage des portables en direction des moins de 14 ans. Si cet article ne concerne pas les tablettes, c'est tout bonnement qu'elles n'existaient pas à l'époque. Donc, les fabricants de ces « jouets » ne devraient même pas avoir le droit d'en faire la publicité !!

Et à quoi ça sert de m'offrir un cadeau si c'est pour me dire de ne pas « trop m'en servir » ? Moi je veux des jouets que je puisse utiliser tant que je veux, en toute confiance ! C'est toi l'adulte, non ? Si quelque chose n'est pas bon, ne me l'offre pas, Je suis trop petit pour savoir ce que c'est que la modération et ce qui est bon pour moi !!

Sois gentil, Père Noël, ne tiens pas compte de ma lettre d'il y a quelques jours, ne m'offre pas de tablette ni de jouets connectés. Offre moi un vrai jeu, des personnages, un déguisement, des livres, quelque chose qui m'amuse et stimule mon imagination !! Si tu as peur que chez nous, ce soit trop petit et encombré, pourquoi pas une sortie ou un spectacle ? Allez, Père Noël, même si je sais que tu es un peu virtuel, offre moi un Noël vraiment déconnecté !! Et dis à mes parents et mes grands frères et soeurs que ce conseil est très bon pour eux aussi...